

Mélanie Bourlon
Sculptures
objets de hasard

VOUS ÊTES UNE PETITE OU
MOYENNE ENTREPRISE ?

DEVENEZ MÉCÈNE D'ARTISTE CONTEMPORAIN VIVANT ET PROFITEZ D'AVANTAGES FISCAUX



En apportant votre soutien à la **Création Contemporaine** par l'acquisition d'oeuvres originales d'**Artistes vivants**, au delà de l'intérêt que vous pouvez porter à la culture, vous soutenez la création artistique locale et vous choisissez également un moyen différent de **Communiquer** sur votre image, aussi bien en interne qu'en externe.

La **Loi du 1er août 2003** relative au mécénat, aux associations et aux fondations, a mis en place un dispositif fiscal encourageant cette initiative, donnant droit à des **Avantages fiscaux** pour l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants à la condition qu'elles soient **exposées** dans un lieu accessible au public, à vos clients et salariés.

N'hésitez pas à demander des informations complémentaires...

Liens officiels :

http://www.impotrevenu.com/don_general.htm

http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/pdf/plaquet_mecenat.pdf

Mélanie Bourlon Sculpteur - Atelier Galerie
17 Grande Rue de Ciers - 38 630 Les Avenières
06 19 87 19 58 - www.melaniebourlon.com

